

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 17 Mai 2023	<b>Séance du Mardi 23 Mai 2023</b>
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le vingt-trois Mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : <b>37</b>	
Présents : <b>30</b>	Pour : <b>37</b>	
Absents : <b>8</b>	Contre : <b>0</b>	
Représentés : <b>7</b>	Abstention : <b>0</b>	
Rapporteur	Myriam GAIRAUD	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Christiane FULCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), représentée par M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Patrick JAURES (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Bernard COSTE (Octon), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Laurent ALBERT (Villeneuvevette).

### **Approbation de la nouvelle politique tarifaire du service Jeunesse**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de délibérer sur la fixation ou la modification des tarifs de ses services,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 et le budget primitif de cette même année ont prévu la revalorisation des politiques tarifaires de ses services communautaires afin d'assurer l'équilibre budgétaire,

Considérant la validation des services de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault sur la proposition tarifaire à approuver tenant compte du quotient familial comme méthode de calcul des tarifs.

Il convient de mettre à jour les tarifs pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2023, tels que présentés en annexe.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission ressources et moyens généraux du 03 mai 2023.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

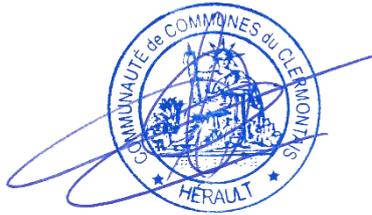
Le Conseil communautaire oüi l'exposé de Madame GAIRAUD et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la nouvelle tarification applicable au 01<sup>er</sup> Septembre 2023, annexée à la présente délibération,
- **ACTE** que cette nouvelle grille tarifaire abroge la précédente grille tarifaire.

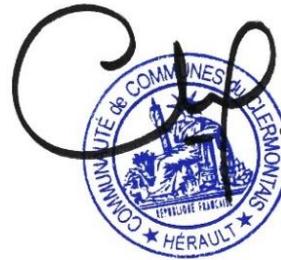
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Isabelle SILHOL

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL

## Tarifs applicables au 01/09/2023

### Périscolaire

Quotient Familial	Accueil du matin 2022	Accueil du matin 2023	Tarif Pause méridienne					Accueil du soir 1 2022	Accueil du soir 1 2023	Accueil du soir 2 2022	Accueil du soir 2 2023
			Tarif restauration	Tarif accueil	Total pause méridienne 2023	Tarif pause méridienne 2022	Tarif PAI				
0 à 300	0,70 €	0,60 €	1,00 €	0,50 €	1,50 €	1,00 €	0,50 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,60 €
301 à 600		0,65 €	1,00 €	1,20 €	2,20 €	1,00 €	1,20 €				0,65 €
601 à 800		0,70 €	1,00 €	1,35 €	2,35 €	3,90 €	1,35 €				0,70 €
801 à 1200		0,80 €	3,55 €	1,35 €	4,90 €	4,00 €	1,35 €				0,80 €
1201 à 1400		0,85 €	3,55 €	1,45 €	5,00 €	4,30 €	1,45 €				0,85 €
1401 à 1600		0,90 €	3,55 €	1,60 €	5,15 €	4,50 €	1,60 €				0,90 €
sup 1601		0,95 €	3,55 €	1,80 €	5,35 €	4,60 €	1,80 €				0,95 €

2022 : Tarif accueil du "matin et soir 2" : plafonné à 11 € par mois

2023 : Tarif accueil "matin - soir 1 - soir 2" à l'unité : plafonné à 20 € par mois

Supplément réservation hors délai	sept-22	sept-23
	2 €	2 €

Tarif repas famille d'accueil	sept-22	sept-23
	4,20 €	4,90 €

Tarif enfant non réservé au repas	sept-22	sept-23
	inexistant	8 €

Tarif garde d'enfant hors heure d'ouverture (par 1/2 heure supp entamée)	sept-22	sept-23
	inexistant	10 €

### Mercredis et Vacances

Quotient Familial	Tarif accueil 1/2 journée sept 2023	Tarif accueil 1/2 journée sept 2022 (approximatif)	Tarif repas sept 2023	Tarif repas sept 2022	Différence famille pour une journée
0 à 300	3,45 €	3,30 €	3,55 €	3,40 €	0,45 €
301 à 600	3,75 €	3,60 €			0,45 €
601 à 800	4,50 €	4,25 €			0,65 €
801 à 1200	5,30 €	5,12 €			0,51 €
1201 à 1400	6,50 €	6,30 €			0,55 €
1401 à 1600	7,15 €	6,90 €			0,65 €
sup 1601	7,35 €	6,90 €			1,05 €

Supplément extra communautaire par journée	sept-22	sept-23
	4 €	8 €

Supplément extra communautaire séjour par jour	sept-22	sept-23
	10 €	20 €

Tarif Famille d'accueil par 1/2 journée	sept-22	sept-23
	inexistant	5 €

Tarif garde d'enfant après fermeture (par 1/2heure supp entamée)	sept-22	sept-23
	inexistant	10 €

### Accueil ados

Adhésion	sept-22	sept-23
	5 €	5 €

Tarif journée vacances et activités accessoires (animations spécifiques)	sept-22	sept-23
	5 €	7 €

Supplément extra communautaire journée vacances et activités	sept-22	sept-23
	5 €	10 €

Supplément extra communautaire séjour (par jour)	sept-22	sept-23
	10 €	20 €